



MUNICIPALITÉ DE SAINT-APOLLINAIRE  
COMTÉ DE LOTBINIÈRE  
PROVINCE DE QUÉBEC

Aux citoyens de la municipalité de Saint-Apollinaire

## AVIS PUBLIC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 FÉVRIER 2025 – 19 H 30

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,  
Stéphanie Gaudreau, directrice générale de la susdite municipalité,

Le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire du conseil, le lundi 17<sup>e</sup> jour de février, à 19 h 30, à la salle du conseil municipal Benoit Côté (94, rue Principale).

Conformément à l'article 56 du Code municipal du Québec, les délibérations du conseil au cours de cette séance, porteront uniquement sur les points suivants :

1. Programmation des travaux - Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028

DONNÉ à Saint-Apollinaire le **14 février 2025**.

---

Stéphanie Gaudreau  
Directrice générale et greffière-trésorière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Stéphanie Gaudreau, directrice générale de la Municipalité de Saint-Apollinaire, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, soit au bureau municipal du 11, rue Industrielle et sur le site web de la Municipalité de Saint-Apollinaire.

Tel que prévu au *Règlement relatif aux modalités de publication des avis publics* (numéro 835-2018) adopté le 13<sup>e</sup> jour d'août 2018 par le conseil municipal, je Stéphanie Gaudreau, directrice générale de la Municipalité de Saint-Apollinaire, certifie par la présente, avoir affiché le présent avis public concernant la séance extraordinaire du 17 février 2025 sur le site Internet de la Municipalité le **14 février 2025**.

DONNÉ à Saint-Apollinaire le **14 février 2025**.

---

Stéphanie Gaudreau  
Directrice générale et greffière-trésorière